



**Administration générale de la
TRESORERIE**

Exp: Avenue des Arts 30 1040 BRUXELLES

**Paiements
Traitements**

Note aux Ordonnateurs

votre courrier du

vos références

nos références

annexe(s)

**Prime de développement des compétences 2013
Allocation de valorisation 2013 (VSSE)**

Madame, Monsieur l'Ordonnateur,

Sur les listes de contrôle relatives à la prime de développement des compétences 2012, renvoyées par les services du personnel en **juillet 2012**, figuraient pas mal d'agents n'ayant plus droit à celle-ci à partir du **1.09.2011**.

La cessation rétroactive du droit a entraîné un surcroît de travail pour les muteurs.

Afin d'éviter cela pour le paiement de la prime de développement des compétences 2013, vous trouverez, en annexe, un fichier reprenant tous les agents qui continuent à bénéficier de la prime auprès du SCDF à partir de septembre 2012.

Des informations complémentaires concernant ce dossier peuvent être obtenues auprès de:

FICHER DE CONTROLE

DONNEES DU FICHER DE CONTROLE	
COLONNE	SIGNIFICATION
ORDON	Numéro d'ordonnateur
MATRICULE	Matricule de l'agent
GRP	11 FR statutaire / 12 FR contractuel 21 NL statutaire / 22 NL contractuel
IMP	Imputation
NOM PRENOM	
DATCALC	2012/09
SCALE	Echelle de traitement
MONTANT CT	Montant de la prime de développement des compétences, en centime d'euro Ex : 200000 → droit à 2000,00 €

INTERVENTION DES ORDONNATEURS

Le mois de septembre 2012 est le premier mois de la nouvelle période de référence de la prime de développement des compétences 2013 (période de référence du 1.9.2012 au 31.08.2013 inclus).

Le SCDF vous demande expressément de communiquer, des à présent, tous les agents n'ayant plus droit à la prime à partir du 1.9.2012 dans les Relevés de Mutations ordinaires.

Si le droit à la prime cesse dans le courant de la période de référence, alors la communication doit en être immédiatement faite au SCDF au moyen d'un Relevé de Mutations ordinaire.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration.

Wilfried Van Herzeele
Administrateur des Paiements

Des informations complémentaires concernant ce dossier peuvent être obtenues auprès de:

Eddy De Prée
Paiements – Traitements
Tél: 0257 472 73
eddy.depre@minfin.fed.be